



SCIENCES
PO
LYON

FORMATION

29 juin 2026

SAVOIR RÉPONDRE AUX MÉDIAS

CYCLE COMMUNICATION

UNE JOURNÉE DE FORMATION

SAVOIR RÉPONDRE AUX MÉDIAS

29 juin 2026

9h - 12h30 & 13h30 - 17h

> Une formation destinée à tout élu et professionnel qui souhaite être à l'aise et réussir ses prises de parole avec les médias.

Comment communiquer et être à l'aise avec les médias ?

Comment réussir son interview ?

Comment faire passer son message sans tomber dans certains pièges ?

Bien savoir répondre aux médias permet d'optimiser sa communication et de valoriser son action politique.

OBJECTIF

▶▶▶▶ Obtenir les clés pour des interviews réussies, de la phase de contact jusqu'à la gestion post-interview.

▶▶▶▶ SPÉCIFICITÉ

Une formation interactive, dynamique et adaptée en fonction de vos besoins.



04 37 28 38 81 / 04 37 28 38 11
formation.continue@sciencespo-lyon.fr

29 juin 2026

9h - 12h30 & 13h30 - 17h
à Sciences Po Lyon

FORMATION DES ÉLUS

SAVOIR RÉPONDRE AUX MEDIAS

SAVOIR-FAIRE VISÉS

Identifier les attentes
des journalistes

Construire et faire
passer un message

Adopter une posture
active

Devenir un « bon client »
pour les médias

AU PROGRAMME

- Les journalistes, mode d'emploi
- Préparer son interview : éléments de langage, anticipation
- Réussir son interview : stress, posture, expression
- L'après-interview
- Maîtriser sa communication non verbale
- Savoir manipuler et gérer le « off »

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Des exercices pratiques
- Des débriefings personnalisés

LES +

- Des mises en situation concrètes
- Des conseils et du coaching en temps réel
- Des mémos à réutiliser en situation

NOMBRE DE PLACES

»»» 9

UN INTERVENANT EXPERT

Olivier GUILLEMAIN

Formateur spécialiste des médias, de la communication externe et du marketing digital.

Ancien journaliste à l'agence Reuters, ancien conseiller en communication d'un président d'une grande collectivité et ancien responsable de la communication à Sciences Po Lyon.

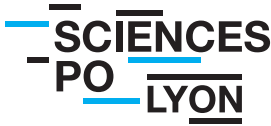


Service Formation continue et Stages



SCIENCES
PO LYON

www.sciencespo-lyon.fr



FORMATION

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION

SAVOIR RÉPONDRE AUX MÉDIAS - Lundi 29 juin 2026

Pour vous inscrire, merci de nous retourner ce bulletin individuel dûment complété et signé.

- **Par courrier : Sciences Po Lyon, Service Formation continue et Stages**, 14 avenue Berthelot, 69007 Lyon
- **Par email : formation.continue@sciencespo-lyon.fr**

INSCRIPTION

Tarif pour la journée de formation : 550 €

MODALITÉS DE RÈGLEMENT (Voir conditions générales de vente ci-après)

- Règlement par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de Sciences Po Lyon
- Règlement par virement bancaire
- Règlement par CB

Contact facturation (obligatoire) : NomFonction :
 Mél :

COLLECTIVITÉ

Raison sociale :
 Adresse du siège social :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : Code APE/NAF :
 Numéro de Siret (mention obligatoire) : Privé Public Associatif
 Maire / DGS :

PARTICIPANT

Mme M.

Nom : Prénom :
 Fonction : Tél. portable :
 Adresse de convocation (si différente de l'établissement) :
 Code postal : Ville :
 Mél (obligatoire):

RESPONSABLE FORMATION (ou contact pour le suivi du dossier d'inscription)

Mme M.

Nom : Prénom :
 Fonction : Tél. :
 Mél (obligatoire):

**CACHET DE L'ENTREPRISE &
SIGNATURE DU RESPONSABLE (obligatoire)**

Date :
Signature :

SIGNATURE DU PARTICIPANT (obligatoire)

Date :
Signature :



— SCIENCES
— PO
— LYON

FORMATION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTION

Sciences Po Lyon confirmera l'inscription définitive d'un participant par l'envoi d'un accusé de réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé.

TARIFS

Sciences Po Lyon étant exonéré de TVA, en vertu de l'article 261-4-4 du code général des impôts, tous les tarifs sont indiqués en euros net. Les tarifs indiqués sur le programme de formation pour l'année en vigueur comprennent la formation et la documentation pédagogique qui pourrait être fournie à chaque participant. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, comptant et sans escompte, à l'inscription ou à réception de la facture :

- par chèque libellé à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'IEP de Lyon,
- ou
- par virement à l'ordre de l'IEP de Lyon en précisant le nom du participant, le numéro de facture, le nom de l'entreprise.

TRESOR PUBLIC - Code banque : 10071 - Code guichet : 69000 - N° de compte : 00001004333 - Clé RIB : 63 – Code BIC : TRPUFRP1
Domiciliation : TPLYON – IBAN - FR76 1007 1690 0000 0010 0433 363

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

ADMINISTRATION

Dès l'inscription validée, Sciences Po Lyon adresse :

- une lettre de confirmation au responsable formation ;
- une lettre de convocation au participant indiquant le lieu exact de la formation.

Dès la formation réalisée, Sciences Po Lyon adresse à l'établissement financeur :

- une facture tenant lieu de Convention de Formation Simplifiée (n° d'agrément : 82 69 P 679369) ;
- une attestation de présence du/des participant(s).

ORGANISME FINANCEUR

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO, Caisse des dépôts et consignations...), il appartient à la structure du participant de :

- vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme ;
- faire la demande de prise en charge avant la formation ;
- indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription l'établissement à facturer en précisant sa raison sociale et son adresse postale.

Dans le cadre d'une prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à la structure du participant. Si Sciences Po Lyon n'a pas reçu la prise en charge par l'organisme tiers au 1^{er} jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité des frais de formation. Par ailleurs, dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc), le coût de l'ensemble du stage reste dû par la structure du participant.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (courrier postal ou mail), un accusé de réception sera envoyé par mail à l'intéressé, au responsable de formation et à l'interlocuteur responsable de la facturation. L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un collaborateur de la même entreprise ayant les mêmes besoins en formation (un nouveau bulletin devra être complété dans les mêmes conditions que l'inscription initiale). Jusqu'à 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, le remboursement de l'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 30% des frais de participation. Après cette date, et jusqu'au jour ouvré précédant la formation, Sciences Po Lyon facturera à l'entreprise du participant un dédit de 50% des frais de participation, montant non imputable sur le budget de la formation. A partir du 1^{er} jour de formation, la totalité des frais de la formation seront retenus et facturés.

Sciences Po Lyon se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Institut d'Études Politiques de Lyon, 14 avenue Berthelot à Lyon (7^e arrdt) pour permettre l'inscription au programme de formation désiré. Ce traitement est effectué sur la base juridique suivante : consentement contractuel, consentement libre et éclairé de la personne fournissant les données.

Le recueil de ces données est obligatoire. En cas d'absence de ces données, la procédure d'inscription à la formation désirée ne pourra pas aller à son terme. Les données sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au personnel administratif du service Formation continue et du service Financier de l'IEP de Lyon.

Conformément à la loi « informatique et libertés », et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez du droit de demander à l'IEP de Lyon l'accès, la rectification ou l'effacement des données à caractère personnel vous concernant en vous adressant au délégué à la protection des données de l'IEP : affaires.juridiques@sciencespo-lyon.fr. Vous disposez également de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle. Vous disposez du droit à la portabilité de vos données et du droit à l'opposition au traitement de vos données.